

CORPUS – LA REVOLUTION FRANCAISE

STAGE TVP 20-21 FEVRIER 2020

Document 1 :



Peinture de François Baron Gerard le 10 août 1792

Document 2 :



Décapitation de LouisXVI le 21 janvier 1793
collection musée de l'histoire vivante Montreuil

Document 3 :

Le 10 mars 1793, la Convention avait créé le tribunal révolutionnaire destiné à juger les crimes commis contre la République. Au début, le tribunal travailla avec une relative modération, mais après la promulgation de la loi sur les suspects (17 septembre 1793) tout changea. Robespierre érigea la terreur en système en proclamant la légitimité du nouveau gouvernement révolutionnaire. En cette fin de 1793 on vit guillotiner à Paris Marie-Antoinette, les girondins, Bailly, Barnave, Philippe Égalité, etc. En province, la répression ne fut pas moins terrible. Fouché et Collot d'Herbois à Lyon, Carrier à Nantes, Tallien à Bordeaux, Le Bon à Arras, Barras et Fréron en Provence rivalisèrent de cruauté. Au printemps de 1794, Robespierre frappa, à gauche, les hébertistes, à droite, les dantonistes. On envoya pêle-mêle à l'échafaud les carmélites de Compiègne, Madame Elisabeth, la comtesse du Barry. On supprima l'audition des témoins, on abrégéa les plaidoiries. La loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) réduisit les procès à de simples comparutions devant les juges.

Alors commença la " Grande Terreur ". Il s'agissait moins de punir que d'anéantir les suspects. Cette ère d'épouvante finit avec le 9-Thermidor. On a pu dresser un bilan approximatif de la Terreur : environ 17 000 condamnations à mort selon les documents officiels, en fait près de 40 000 victimes, si l'on compte les personnes assassinées sans jugement. Les régions les plus ensanglantées furent celles où avaient éclaté des révoltes et les départements frontières. D'après les statistiques, 85 % des condamnés faisaient partie du tiers état, 8,5 % de la noblesse, 6,5 % du clergé. Mais les membres des ordres privilégiés étant beaucoup moins nombreux, le nombre des prêtres et des nobles exécutés fut proportionnellement plus élevé que celui des victimes des autres classes.

Extrait de La Terreur sous la direction de Jules Bonnet le point 2013

